Article 6 Network

Clause de non-responsabilité

Article 6 Network Association · Geneva · article6.net · Dernière mise à jour : 18 octobre 2026

1. Information uniquement

Le contenu d'article6.net et des publications du Network, y compris Article 6 News, Article 6 Radar, le rapport « The State of the Article 6 Carbon Market », les enquêtes, les événements et les supports de l'Article 6 Academy, est fourni uniquement à titre d'information générale et de formation.

2. Aucun conseil en investissement, financier, juridique ou fiscal

Aucune publication de l'Article 6 Network Association ne constitue un conseil en investissement, financier, juridique, fiscal ou comptable, ni une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver un crédit carbone, un résultat d'atténuation transféré au niveau international (ITMO), une réduction d'émissions au titre de l'article 6.4 (A6.4ER) ou tout autre instrument.

Rien sur ce site ne constitue une offre, une sollicitation ou une invitation à conclure une transaction, ni un service financier au sens de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin). Nous vous recommandons de solliciter un conseil professionnel indépendant avant toute décision.

3. Un marché en construction

Les règles de l'article 6 de l'Accord de Paris sont encore en cours d'élaboration et de mise en œuvre par les Parties, la CCNUCC, l'Organe de supervision de l'article 6.4 et les autorités nationales. Les informations relatives aux autorisations, ajustements correspondants, transactions, prix, projets et politiques peuvent évoluer rapidement, provenir de tiers et être incomplètes ou dépassées.

4. Absence de garantie

Nous veillons à l'exactitude et à l'actualité de nos contenus, mais n'offrons aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude, exhaustivité, fiabilité ou actualité. Les déclarations prospectives, estimations et scénarios reflètent les opinions au moment de la publication et ne garantissent pas les résultats futurs.

5. Indépendance et neutralité

Le Network est une plateforme neutre fondée sur l'adhésion de ses membres. L'adhésion, le partenariat, le parrainage ou la mention dans nos publications n'impliquent aucune approbation par le Network d'une organisation, d'un pays, d'un projet, d'une méthodologie, d'un crédit ou d'une transaction. Les opinions exprimées par les membres, intervenants ou auteurs invités n'engagent qu'eux-mêmes.

Les membres du comité, du conseil et de l'Association peuvent exercer des fonctions dans des organisations actives sur les marchés du carbone. Le Network gère les conflits d'intérêts potentiels conformément à sa Politique en matière de conflits d'intérêts.

6. Limitation de responsabilité

Dans les limites permises par la loi, l'Article 6 Network Association décline toute responsabilité pour tout dommage direct ou indirect résultant de l'accès à ce site ou à nos publications, de leur utilisation ou de la confiance accordée à leur contenu. Cette exclusion ne s'applique pas à la responsabilité pour dol ou faute grave, qui ne peut être exclue en droit suisse (art. 100 du Code des obligations).

7. Liens externes

Notre site contient des liens vers des sites tiers. Nous n'avons aucun contrôle sur leur contenu et déclinons toute responsabilité à cet égard. Un lien n'implique aucune approbation.

8. Propriété intellectuelle

L'ensemble du contenu de ce site, y compris les textes, compilations de données, graphiques, le nom et la marque verbale « Article 6 Network » ainsi que les noms Article 6 News, Article 6 Radar, Article 6 Academy et Article 6 Summit, appartient à l'Article 6 Network Association ou à ses donneurs de licence. Vous pouvez citer de courts extraits à des fins non commerciales en mentionnant clairement la source « Article 6 Network (article6.net) ». Toute autre reproduction, diffusion ou utilisation commerciale requiert notre autorisation écrite préalable : info@article6.net.

9. Droit applicable et for

La présente clause et l'utilisation de ce site sont régies par le droit suisse. Les tribunaux de Genève, Suisse, sont seuls compétents, sous réserve des règles impératives relatives au for des consommateurs.